



DELIBERATION N° CM 42/051/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 juin 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 juin 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Patrick BONNEMY, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY,
Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Véronique MAFFÉO

• **Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 1^{er} avril 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020, le Conseil Municipal lui a délégué, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L 2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire doit informer les membres du Conseil Municipal de ses décisions de préemption,

Considérant qu'après examen des déclarations, il a pris les décisions de préemption suivantes :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612510013	AH246/17 Bis Rue des Prés	320 000 €+15 000 € (commission)	NON

99_DE-091-219104619-20250626-CH420512025

914612510014	AC 10/15 Route de Limours	400 000 €	NON	
914612510015	AP149/2A Rue Cerfeuille	277 500 €+6 500 € (commission)	NON	
914612510016	AE 352-353/23 Rue Cerfeuille	140 000 € +10 500 € (commission)	NON	
9146125100017	AB 42-43p/ 11 Rue Rabuteau - 26 Grande Rue	155 000 €+ 9 000 € (commission)	NON	
914612510018	AN 47-105/35 Rue de la Source - Rue de la Source	228 000 €	NON	
914612510019	AH39/2 Rue des Prés	270 000 € + 14 000 € (commission)	NON	
914612510020	AK52/3 Rue du Val d'Orge	289 000 € + 14 000 € (commission)	NON	
914612510021	AI 260-197/18 Rue de Saint-Arnoult	5 300 000 €+254 400 € (commission)	NON	
914612510022	AR124/3 Rue du Grand Clos	349 000 €+13 262 € (commission)	NON	
914612510023	AE 268/11 D Rue Cerfeuille	299 000 €+ 12 000 € (commission)	NON	
914612510024	AB 408/21 Bis Rue Rabuteau	415 000 € + 10 000 € (commission)	NON	
914612510025	AA 225-227-231-232/36 Rue Rabuteau	124 000 €	NON	
914612510026	AD 4 et 51, B 35,37,67,315,318,357,360,378,383 et 445/43 Rte de Limours, La Mare des Râles, Dupré, Goubie, Les Joncs Marins, Les Petits Prés, L'Ardrouillère, Le Bois Robert	10 000 €	NON	
914612510027	AA 225-227-231-232/36 Rue Rabuteau	123 000 € + 6 500 €	NON	
Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N° d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
1	ND 9125038701	B 372-374-395-396-405-1401-1404448-449-362-975-82-339-291-316/La Coupe Soupe- La Grande Vidange-La Mare des Religieuses-Le Bois Robert-Le Bois Talon-La Fosse des Trempes-Les Petits Prés	Donation à 1 agriculteur	NON
3	NO 9125053001	A 535-49/La Futaie - Pièces de la Garenne	6 290 €	NON

- Prend acte de ces décisions.

Le 27 juin 2025

Jean-Michel GIRAudeau, Maire

